

Bourg-en-Bresse, le 10 juin 2016

L'inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames et messieurs les principaux des
collèges

Mesdames et messieurs les proviseurs
des lycées d'enseignement général et
technologique, des lycées professionnels,
et des lycées polyvalents.

Monsieur le directeur de l'EREA

**PROMOTION DE LA SANTE
EN FAVEUR DES ELEVES**

Objet : Mise en place des projets d'accueil individualisés (PAI) à la rentrée 2016
Réf. : Circulaire n° 2003-135 du 8-9-2003

Affaire suivie par :
Isabelle LAPIERRE
Médecin conseiller technique
et Patricia LACROIX
Infirmière conseillère technique

Téléphone :
04.74.21.29.28

Télécopie :
04.74.32.06.07

Mél :
ce.ia01-ssanelv@ac-lyon.fr

Maison de l'Enseignement
7 avenue Jean-Marie Verne
01000 BOURG-EN-BRESSE

Le PAI permet de favoriser l'accueil et l'intégration à l'école des élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période ou par crises.

Il précise et organise les modalités particulières de prise en charge de ces élèves en prenant en compte leurs besoins spécifiques.

Le service de promotion de la santé en faveur des élèves souhaite associer plus étroitement le médecin traitant à l'élaboration des PAI.

Le PAI est un document demandé par les parents : en fonction de la situation de l'élève, il pourra être, soit renseigné et signé par le médecin traitant, soit géré par le médecin de l'éducation nationale.

Les infirmiers(ères) en tant que professionnels de santé de proximité sont à la disposition des familles et des personnels pour toutes questions sur la mise en place des PAI.

Je vous remercie de votre collaboration.



Francis MORLET

Bourg-en-Bresse, le 10 juin 2016

L'inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

S/C de Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

académie
Lyon
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Ain

**PROMOTION DE LA SANTE
EN FAVEUR DES ELEVES**

Affaire suivie par :
Isabelle LAPIERRE
Médecin conseiller technique
et Patricia LACROIX
Infirmière conseillère technique

Téléphone :
04.74.21.29.28
Télécopie :
04.74.32.06.07
Mél :
ce.ia01-ssanelv@ac-lyon.fr

Maison de l'Enseignement
7 avenue Jean-Marie Verne
01000 BOURG-EN-BRESSE

Objet : Mise en place des projets d'accueil individualisés (PAI) à la rentrée 2016
Réf. : Circulaire n° 2003-135 du 8-9-2003

Le PAI permet de favoriser l'accueil et l'intégration à l'école des enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période ou par crises. En effet, il précise et organise les modalités particulières de prise en charge de ces élèves en fonction de leurs besoins spécifiques.

Ce document est demandé par les parents. Dès réception d'une demande, il vous appartiendra, de prendre l'attache de l'infirmière et/ou du médecin de l'éducation nationale pour engager sa mise en place.


Le service de promotion de la santé en faveur des élèves souhaite associer plus étroitement le médecin traitant à l'élaboration des PAI. Aussi, au vu de la situation de l'élève, le professionnel de santé de l'éducation nationale pourra vous demander de transmettre le formulaire PAI aux parents pour qu'il soit renseigné et signé par le médecin traitant. La famille le signera alors à son tour et vous le retournera, accompagné d'une ordonnance récente et des médicaments prescrits.

Dans les situations jugées complexes par le professionnel de santé, le médecin de l'éducation nationale sera le signataire du PAI. Comme les années précédentes, la famille devra lui fournir une ordonnance rédigée par le médecin traitant, et le traitement.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre à l'infirmier(ère) du secteur une copie de tous les PAI ainsi constitués.

Je vous rappelle qu'il appartient aux parents de diffuser ce PAI autant que nécessaire aux responsables des autres structures telle que celles chargées par exemple du temps d'activités périscolaires (TAP), ou de la restauration.

Je vous remercie de votre collaboration.



Francis MORLET